

Aiglemont Arreux Les Ayvelles Balan Bazeilles Belval Chalandry-Élaire La Chapelle Charleville-Mézières Cheveuges Cliron Daigny Damouzy Dom-le-Mesnil Donchery Étrépigny Fagnon Fleigneux Flize Floing Francheval La Francheville Gernelle Gespunsart . Givonne Glaire La Grandville Hannogne-Saint-Martin Haudrecy Houldizy ΙΙĺν Issancourt-et-Rumel Lumes La Moncelle Montcy-Notre-Dame Nouvion-sur-Meuse Nouzonville Noyers-Pont-Maugis Pouru-aux-Bois Pouru-Saint-Rémy Prix-lès-Mézières Saint-Aignan Saint-Laurent Saint-Menges Sapogne-et-Feuchères Sécheval Sedan Thelonne Tournes Villers-Semeuse Villers-sur-Bar Ville-sur-Lumes Vivier-au-Court Vrigne-aux-Bois

. Vrigne-Meuse

Warcq

ÉDITO

Sécurité et solidarité

« Le gouvernement a pour mission de faire que les bons citoyens soient tranquilles, que les mauvais ne le soient pas », affirmait en son temps Georges Clémenceau. Mais force est de constater que le compte n'y est pas. Comprenons-nous bien : fort heureusement, nous n'assistons pas à une recrudescence des crimes de sang. Mais les vols, les cambriolages, le comportement je-m'en-foutiste des uns, le mépris des lois des autres, font que les « bons citoyens » sont de plus en plus souvent victimes d'une violence insupportable. Ajoutez à cela le fait que l'État ne se donne pas les moyens de lutter contre cette incivilité croissante, notamment en terme d'effectif des forces de police et de gendarmerie, et vous obtenez un terreau propice au développement de la colère et des extrémismes.

C'est pour briser ce funeste engrenage qu'Ardenne Métropole vient, à sa modeste échelle, de proposer la création d'une police intercommunale, appelée à intervenir sur l'ensemble du territoire communautaire (à l'exception de Charleville-Mézières, Sedan et de huit communes immédiatement limitrophes de l'une de nos deux villes). En collaboration avec la gendarmerie, qui a la responsabilité de faire respecter la loi sur les parties rurales de l'agglo, soit près de 80 % de son territoire, cette police agira en fonction des demandes ou besoins exprimés par les maires souhaitant son intervention sur leur commune. Ce sont donc eux qui auront le pouvoir d'action et de décision, qu'il s'agisse de trouble à l'ordre public ou de respect des arrêtés municipaux.

Ce faisant, Ardenne Métropole, tout en contribuant à faire en sorte que « *les bons citoyens soient tranquilles, que les mauvais ne le soient pas* », montre une nouvelle fois que la solidarité constitue l'une des pierres angulaires de son action.

Boris Ravignon Président d'Ardenne Métropole Maire de Charleville-Mézières

Ardenne Métropole vers la création d'une police au service des communes

C'est officiel : Ardenne Métropole va se doter d'un corps de police mis à la disposition des maires des communes rurales. Sa mission, aider les élus, souvent trop seuls face aux actes d'incivilité ou de petite délinquance.

Être maire d'une petite commune n'est pas une fonction de tout repos... Le chien du voisin qui aboie trop fort ? La vache échappée qui déambule sur la route ? Le tas de gravats laissé à l'orée du bois par un maçon indélicat ? Aucune hésitation, on appelle le maire puisque de toute façon, « il est là pour ça... » Et c'est encore pire lorsque le maire en question est confronté à ce qu'il est convenu d'appeler des actes d'incivilité, commis par des individus de tout âge auxquels l'écharpe tricolore n'inspire le plus souvent qu'un respect très modéré...

« Je suis passé l'autre jour devant le terrain multisport qu'on a aménagé, une belle réussite, témoigne Gérard Carbonneaux, le maire de Tournes, un millier d'habitants. Il y avait des gamins, des ados qui se balançaient, accrochés aux poteaux. Je me suis arrêté pour leur dire qu'ils allaient les casser. En réponse j'ai eu droit à "On en a rien à foutre" et à un bras d'honneur ! » Des histoires de cet acabit. tous nos maires peuvent vous en raconter. Rien de vraiment gravissime, « Ce n'est pas le Bronx » comme le faisait justement remarquer Philippe Decobert, maire d'Aiglemont, 1.600 habitants, dans les colonnes de L'Ardennais. Certes. Mais la répétition de ces faits, générés par le mépris de la loi et de ses contemporains, finit par agacer. Surtout lorsqu'ils sont la plupart du temps l'œuvre d'une petite minorité qui vient ainsi gâcher le quotidien de la majorité des habitants.



« De la foutaise!»

« Entendre des noms d'oiseau, je sais que ça peut arriver, admet Emmanuel Roussel, maire d'Arreux, 300 habitants. Quand on m'appelle à 3 heures du matin parce qu'il y a une fête chez un particulier et que dans le voisinage, personne ne peut dormir, je fais quoi ? » Question sans (bonne) réponse. Dans ces petites communes classées en zone gendarmerie (voir encadré ci-dessous), c'est logiquement cette dernière qui est chargée du maintien de l'ordre. « Mais ils ne sont pas assez nombreux, ils ne peuvent être partout à la fois. » D'autant que logiquement, « ils se concentrent sur les affaires importantes, reprend Gérard Carbonneaux. Et ne venez pas me parler des prétendus pouvoirs de police (1) du maire, c'est de la foutaise, de la poudre aux yeux ! Le pouvoir de police, c'est prendre un mauvais coup parce qu'on a tenté de s'interposer lors d'une rixe ? C'est ça ? »

Police des villes, gendarmerie des champs...

L'une des principales fonctions de l'État étant d'assurer la sécurité intérieure et le maintien de l'ordre public, cette mission est répartie sur l'ensemble du territoire national entre deux corps : la police s'occupe des zones urbaines et la gendarmerie des secteurs ruraux. À l'échelle d'Ardenne Métropole, la police est donc compétente sur Charleville-Mézières, Prix-lès-Mézières, Montcy-Notre-Dame, Warcq, La Francheville et Villers-Semeuse pour le bassin carolomacérien, plus Sedan, Balan, Wadelincourt et Floing côté sedanais. Toutes les autres communes de l'agglo se trouvent en zone gendarmerie. Et c'est pour aider ces dernières qu'Ardenne Métropole va créer une police intercommunale. Concernant cette fois les communes situées en zone police, un autre projet est en train de mûrir (voir encadré page suivante).

(1) Selon le code général des collectivités territoriales, « les pouvoirs de police du maire ont pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité, la salubrité et l'ordre publics sur le territoire de la commune. » L'élu doit notamment se préoccuper de la police « de la circulation et du stationnement, des édifices menaçant ruines, des funérailles et des lieux de sépultures, des animaux dangereux et errants, de l'affichage de la publicité et des enseignes, des débits de boissons, des baignades et de certaines activités nautiques, de la réglementation de l'assainissement, du bruit, du stationnement des résidences mobiles des gens du voyage, de la sécurité des manifestations sportives et culturelles et de la collecte des déchets ménagers. »



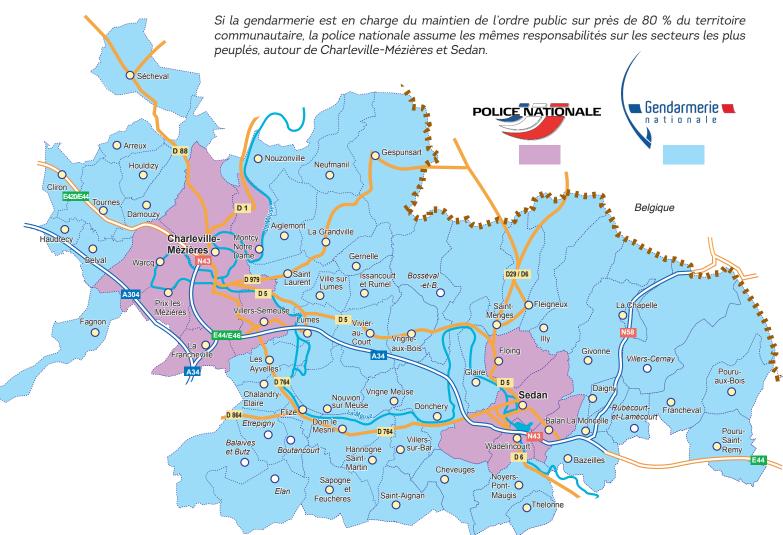
Répondre à un appel à l'aide

C'est donc bien pour venir en aide à des élus locaux impuissants et dans l'incapacité financière de créer leur propre police municipale qu'Ardenne Métropole a décidé de créer une police intercommunale, dont le but premier sera de se tenir au plus près du terrain afin de répondre aux besoins concrets exprimés par les maires.

Cette décision a été entérinée lors du conseil communautaire du 9 mars dernier. Les communes intéressées par cette création ont 3 mois pour faire connaître officiellement leurs besoins. Ce qui permettra entre autres choses de dimensionner le service et de décider de son implantation. « Mais les choses sont claires, résume Boris Ravignon. Ces policiers interviendront sous l'autorité des maires et en fonction de leurs besoins. Ce n'est pas l'agglo qui vient faire la loi dans nos campagnes, mais une offre de service destinée à répondre à un véritable appel à l'aide lancé par nos collègues élus ruraux. La solidarité, ça commence à l'échelle locale... »

Et en ville?

On l'a compris, la création par l'agglo de cette police dite intercommunale va permettre de répondre aux attentes exprimées par de nombreux maires de communes rurales. Mais ils ne sont pas les seuls... Leurs collègues élus dans des communes péri-urbaines se trouvent eux aussi parfois démunis face aux actes d'incivisme, la même cause produisant les mêmes effets, qu'il s'agisse ici du manque d'effectif de la police nationale ou là de ceux de la gendarmerie... Raison pour laquelle une réflexion est actuellement en cours : il s'agit cette fois de mutualiser les polices municipales, là où elles existent (pour exemple, Charleville-Mézières et Villers-Semeuse sur l'aire urbaine carolomacérienne) et leur fixer pour mission d'intervenir sur nos villes et leur périphérie immédiate, cette mutualisation des moyens humains et matériels permettant une meilleure efficacité.







CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

Savigny Pré - 03 24 37 46 10 lundi > samedi - 8h > 12h et 14h > 18h



MONTCY-NOTRE-DAME

Waridon - 03 68 89 00 55 lundi > samedi - 8 h > 12 h et 14 h > 18 h



GESPUNSART

07 55 67 51 63 avril > sept.: mercredi 8h > 12h et 13h > 18h et samedi 8h>12h et 13h>17h oct. > mars: mercredi et samedi 9h > 12h et 13h>17h



AIGLEMONT

06 29 70 14 94 mercredi 9h > 12h samedi 9h > 12h et 14h > 17h



POURU-SAINT-RÉMY

07 55 67 53 02 - mercredi et samedi 9h>12h et 14h>18h du 01/04 au 31/10 : lundi 14 h > 17 h



GLAIRE

07 55 67 51 08 - lundi > samedi - 8h > 12h et 14h > 18h



VRIGNE-AUX-BOIS

07 55 67 56 08 - mardi > samedi 9h15>12h et 14h>18h



FLIZE

07 55 67 56 27 mardi > samedi 9h15>12h et 14h>18h



LUMES

06 29 70 14 94 lundi 9h > 12 h - mercredi 14h > 17 h samedi 10h>12 h et 14h>17 h

Précautions d'ordre sanitaire : nombre d'entrées régulé à l'arrivée sur site - port du masque obligatoire et respect des gestes barrières - deux adultes maximum par véhicule (enfants interdits) - 15 mn sur site pour évacuer les déchets qui doivent être triés au préalable - un passage par jour - aucun outil ou matériel n'est mis à disposition des usagers (pelle, balais...)











COUCHES LAVABLES



En partenariat avec Valodéa, Ardenne Métropole vous propose de découvrir les couches lavables! Économiques, éco-responsables, plus saines et confortables, elles ont tout pour plaire! Deux points de prêt et conseils sont à votre disposition sur le territoire d'Ardenne Métropole pour répondre à vos questions et faire une demande de prêt gratuit d'un kit d'essai pendant 1 mois.

Infos et modalités: 0800 29 83 55 - prevention-dechets@ardenne-metropole.fr www.ardenne-metropole.fr



COMPOSTONS!



Toujours dans le cadre de l'opération "avec Ardenne Métropole : jetons moins, trions ce qu'il reste !", l'agglo vous propose de composter vos déchets verts et de cuisine pour produire du compost. Composter permet de réduire de 30 % le poids de nos poubelles!

Compostage individuel

Grâce à cette opération, plus de 5.000 foyers du territoire sont passés au compostage depuis fin 2019. Si vous résidez sur le territoire d'Ardenne Métropole et avez un jardin privatif, vous pouvez effectuer votre demande de composteur gratuit.

Compostage collectif ou partagé

Depuis 2019, Ardenne Métropole a déjà accompagné 27 projets de compostage collectif ou partagé sur 8 communes du territoire.

Particuliers, propriétaires ou locataires, en immeuble ou en maison individuelle, avec ou sans jardin : l'agglo vous propose de bénéficier d'un accompagnement et d'un suivi pour la mise en place de composteurs collectifs ou partagés en pied d'immeuble ou sur la voie publique.



Infos et modalités: 0800 29 83 55 - prevention-dechets@ardenne-metropole.fr - www.ardenne-metropole.fr



#COVID19 - SERVICES ET ÉQUIPEMENTS ARDENNE MÉTROPOLE - MODALITÉS D'ACCUEIL Suivez l'évolution de la situation sur : www.ardenne-metropole.fr 🕤 🎔